



MASTER 1 DROIT PUBLIC

Parcours « droit public approfondi »

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Responsable pédagogique : Anne RAINAUD, Maître de conférences HDR

La mention « Droit public » a pour objectif de dispenser aux étudiants des connaissances théoriques et pratiques en droit public et plus particulièrement dans les spécialités existantes en droit administratif et droit constitutionnel.

Elle leur permet de parfaire leur méthodologie et de stimuler leur réflexion.

Il s'agit de permettre aux étudiants d'appréhender le traitement des questions juridiques, d'être à même de rechercher et traiter les sources, de structurer un travail scientifique à travers la rédaction d'un mémoire ou des exposés.

La stimulation de la réflexion doit inciter les étudiants à élargir leur horizon intellectuel grâce à un enseignement favorisant les échanges interactifs ancré dans les réalités.

On attend des étudiants, à l'issue de la formation, une maîtrise des fondamentaux en droit public et des connaissances approfondies dans des domaines spécifiquement couverts.

Une ouverture sur le droit international public, le droit européen et la science politique est organisée par un système d'option.

I. Organisation

L'organisation du Master 1 droit public parcours « droit public approfondi » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 1 : Le programme d'enseignement du Master 1 est composé de deux semestres. Chacun des semestres est composé d'unités comprenant un ou plusieurs enseignements dispensés sous forme de cours magistraux (CM) et/ou travaux dirigés (TD).

Article 1.1 : Le semestre 1 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : les étudiants doivent suivre deux enseignements magistraux assortis de travaux dirigés dispensés dans les UE2 et UE3 :

Libellé	CM	TD
Droit des services publics	30h	15h
Contentieux administratif	30h	15h

Article 1.1.2 : Les étudiants doivent suivre les quatre enseignements magistraux obligatoires des UE1 et UE2 :

Libellé	CM
Droit constitutionnel approfondi 1	30h
Droit des collectivités territoriales	30h
Théorie du droit et histoire des idées politiques	30h
Droit public économique	30h

Article 1.1.3 : les étudiants doivent suivre le TD d'Anglais de l'UE 4.

Libellé	TD
Anglais	15h

Article 1.1.4 : les étudiants doivent suivre un enseignement optionnel parmi les choix proposés dans l'UE 5.

Libellé	CM
Contentieux de l'Union Européenne	30h
Principes fondamentaux de droit financier et fiscal (+ Clinique juridique)	30h
Politique comparée	30h

Article 1.2 : Le semestre 2 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : les étudiants doivent suivre deux enseignements magistraux assortis de travaux dirigés dispensés dans les UE7 et UE8 :

Libellé	CM	TD
Droit des services publics 2	30h	15h
Droit de l'urbanisme	30h	15h

Article 1.2.2 : Les étudiants doivent suivre les trois enseignements magistraux obligatoires des UE6 et UE8 :

Libellé	CM
Droit constitutionnel approfondi 2	30h
Droit administratif de la sécurité intérieure	30h
Droit administratif de l'environnement	30h

Article 1.2.3 : les étudiants doivent suivre le TD de l'UE 9 « PPR ». Ils doivent également effectuer un stage d'une durée maximale de deux mois encadré par un tuteur d'entreprise et un tuteur enseignant, ou à défaut rédiger un mémoire de recherche (cf.4.1).

Libellé	TD
Anglais	15h
Stage (ou mémoire*)	

* dérogation article 4.1

Article 1.2.4 : les étudiants doivent suivre un enseignement optionnel parmi les choix proposés dans l'UE 10 :

Libellé	CM
Droit international et européen des droits de l'Homme	20h
Droit international et européen des ressources naturelles	20h
Philosophie du Droit	20h

Article 2 : inscription pédagogique.

Le choix des enseignements proposés est opéré pour les deux semestres au moment de la campagne d'inscription pédagogique. Aucun changement n'est autorisé : le contrat est définitif.

Article 3 : Obligation d'assiduité.

Les étudiants sont tenus à une assiduité aux enseignements présentiels et à distance pour tous les cours magistraux et travaux dirigés. Les étudiants peuvent demander une dispense d'assiduité en TD dans les délais indiqués sur le site internet de la Faculté, et sur présentation de justificatifs (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

Pour les enseignements magistraux soumis à contrôle continu (CC), l'étudiant doit se rapprocher de l'enseignant référent durant la première semaine de cours s'il ne peut assurer l'obligation et lui donner des justificatifs.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 1 droit public parcours « droit public approfondi » se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont présentées dans les tableaux annexés au présent règlement. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Article 4.1 : L'étudiant doit par principe réaliser un stage conventionné d'un minimum de deux semaines à deux mois maximum dans le cadre de l'UE 9 « PPR ». Celui-ci donne lieu à un rapport de stage sans soutenance remis au responsable du master 1. La période qui suit les examens du semestre 2 et le mois de mai sont réservés par priorité à ce stage. A défaut de stage, et sur autorisation, l'étudiant rédigera un mémoire de recherche sans soutenance sous l'autorité du responsable de master 1.

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : Assiduité

La présence aux cours magistraux et travaux dirigés est obligatoire. Deux absences injustifiées entraînent automatiquement la note de 0/20.

En cas de dispense d'assiduité, l'étudiant sera également soumis à la notation de l'enseignement dont les modalités d'évaluation sont définies à l'appréciation de l'enseignant.

Article 9 : Bonus

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle afin de récompenser une mission d'engagement strictement encadrée par l'Engagement Center d'UCA, une participation à un atelier culture strictement encadrée par UCArts, ou une pratique sportive strictement encadrée par UCA Sports. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

Article 10 : Session unique

Le contrôle continu et/ou le contrôle terminal s'effectuent en session unique. Il n'y a pas de session de rattrapage. En cas d'absence à un examen dûment justifiée par des circonstances relevant de la force majeure, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Redoublement

Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Mentions

Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Article 13 : Poursuite d'études

L'admission dans ce master 1 n'entraîne pas de plein droit l'accès au parcours de master 2 voulu par l'étudiant. L'orientation dans les parcours relève de la décision souveraine du jury.

SEMESTRE 1 - MASTER 1 DROIT PUBLIC parcours DPA

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. du CT	Contrôle continu (CC)		Contrôle terminal (CT)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE 1 : Fondamentaux du droit public interne 1	6	2	Oui	Oui						
Droit constitutionnel approfondi 1	2	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Droit de collectivités territoriales	2	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Théorie du droit et histoire des idées politiques	2	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Oral	
UE 2 : Action administrative 1	6	2	Oui	Oui						
Droit public économique	2	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Oral	
Droit des services publics 1	2	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	3H
TD de droit des services publics 1	2	0,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE 3 : Droit du contentieux administratif	6	2	Oui	Oui						
Contentieux administratif	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	3H
TD de contentieux administratif	3	0,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE 4 : Anglais (PPR)	6	0,5	Oui	Oui						
Langue anglaise	6	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE 5 : Matière unique à option	6	1	Oui	Oui						
Contentieux de l'UE	6	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	2H
Principes fondamentaux de droit financier et fiscal	6	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Oral	
Politique comparée	6	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Oral	

SEMESTRE 2 - MASTER 1 DROIT PUBLIC parcours DPA

Libellé	ECTS	Coeff.	Capitalisable	Compensable	Type de contrôle	Si CC&CT, coeff. du CT	Contrôle continu (CC)		Contrôle terminal (CT)	
							Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
UE 6 : Fondamentaux du droit public interne 2	6	2	Oui	Oui						
Droit constitutionnel approfondi 2	3	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Droit administratif de la sécurité intérieure	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2h	
UE 7 : Action administrative 2	6	2	Non	Oui						
Droit des services publics 2	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	
TD de droit des services publics 2	3	0,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE 8 : Urbanisme et environnement	6	2	Oui	Oui						
Droit de l'urbanisme	2	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	
TD de droit de l'urbanisme	2	0,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Droit administratif de l'environnement	2	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
UE 9 : PPR	9	1	Oui	Oui						
Langue anglaise	2	1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Mémoire ou stage	7	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/ Mémoire		
UE 10 : Matière unique à option	3	1	Oui	Oui						
Droit international et européen des droits de l'homme	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Droit international et européen des ressources naturelles et de l'énergie	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		
Philosophie du Droit	3	1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		